



## **Emploi des seniors, de l'hypocrisie !!!**



Le « dossier » des retraites devrait être ré ouvert cette année, au niveau national. Nous n'avons rien à attendre du bon de la part des patrons et du gouvernement. En effet, ce qu'ils veulent, c'est reculer l'âge du départ à la retraite et casser le système par répartition.

### **LE DECOR EST PLANTE POUR LES ENTREPRISES...**

Depuis quelques mois, des discussions se déroulent entre la direction de l'entreprise et les organisations syndicales sur le travail des seniors.

Ces discussions font suite à une loi, d'apparence contraignante pour les patrons, qui les oblige à discuter de ce sujet pour ne pas payer 1% de la masse salariale à l'Etat.

D'apparence contraignante, mais il n'en est rien parce qu'aucune obligation de résultat n'est imposée, et qu'à défaut d'accord, un simple plan d'action (unilatéral) suffira... Ce que la direction a choisi.

Ce plan prévoit entre autres le « **maintien dans l'emploi des salariés de 55 et plus** », et en aucun cas il ne répond aux aspirations des salariés.

**Une fois de plus les patrons ont la vie facile et pour eux, ce sont les salariés qui devraient changer de mentalité... ET TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS !!!**

Mais comment peut-on envisager de discuter de « l'employabilité » des seniors sans admettre la réalité dans les établissements, ce que la CGT a souligné :

- Pour beaucoup, les conditions de travail ont détérioré leur santé.
- Certains sont même dans l'obligation de travailler dans des conditions incompatibles avec leur état de santé, ce qui aggrave encore leur situation.
- Des salariés ont été et sont licenciés pour cause d'inaptitude ou de rupture conventionnelle et ne sont pas remplacés. Ils deviennent demandeurs d'emploi, indemnisés pour une durée limitée par les fonds publics.
- La grande majorité des concernés n'aspire qu'à une seule chose, celle de partir et de pouvoir de reposer après des décennies de travail, dans de bonnes conditions, et de laisser la place aux jeunes.

Personne ne peut contester cette évidence, la CGT a demandé :

- D'établir, au niveau de l'entreprise une définition exacte de la pénibilité (physique et mentale) pour tous les métiers.
- De négocier au niveau de l'entreprise un accord pour les départs anticipés en y intégrant les embauches compensatrices.
- Une réduction du temps de travail sans perte de salaire....

**REFUS DE LA DIRECTION !**

**LA CGT NE CAUTIONNERA AUCUNE MESURE VISANT A RECULER L'AGE DU DEPART A LA RETRAITE ... ELLE S'EN EST EXPRIMEE CLAIREMENT !!!**

**LA RETRAITE A TAUX PLEIN NE DOIT PAS ETRE RECULEE, MAIS AVANCEE  
LES MOYENS EXISTENT POUR LA FINANCER ... LA MOBILISATION S'IMPOSE !**

CGT **BULLETIN D'ADHESION** CGT

NOM : ..... Prénom : .....  
*(à remettre à un militant de votre connaissance)*